



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
6 août 2002
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2002

23-27 septembre 2002

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Assistance à la Somalie (2002-2004)

Note de l'Administrateur

Éléments d'une décision :

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) Prendre note de la présente situation en Somalie et de ses incidences quant à la nécessité d'accorder une aide humanitaire et une aide au développement au peuple somalien et quant aux modalités de ces aides;
- b) Entériner l'approche stratégique visant à promouvoir la paix et la sécurité, en se concentrant sur les trois domaines d'activité du bureau de pays :
 - i) Rétablissement de la règle de droit et de la sécurité;
 - ii) Gouvernance, administration publique et société civile; et
 - iii) Réduction de la pauvreté.
- c) Encourager le PNUD à poursuivre les actions entreprises pour mobiliser des ressources et établir des partenariats stratégiques, notamment dans le cadre de la procédure de l'Appel global interinstitutions, de l'aide directe des donateurs et du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie du Département des affaires politiques de l'ONU; et
- d) Autoriser l'Administrateur à continuer d'approuver des projets conformes à l'approche stratégique au cas par cas.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	3
I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable ..	2-8	3
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	9-13	5
III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés.	14-28	6
A. Régime de droit et sécurité	15-17	6
B. Gouvernance, administration publique et société civile	18-21	8
C. Réduction de la pauvreté.	22-26	9
D. Thèmes intersectoriels.	27-28	11
IV. Dispositions relatives à la gestion	29-35	12

Introduction

1. Dans sa décision 99/7, le Conseil d'administration a pris note du Rapport d'aide à la Somalie (DP/1999/11) et autorisé l'Administrateur à continuer d'approuver les projets en Somalie au cas par cas. En application de cette décision, la présente note décrit, dans ses grandes lignes, le programme du PNUD qui est proposé pour 2002-2004. La note prend en compte les conclusions de l'examen du programme, de la mission de reprofilage menée en novembre 2001, et de la mission interinstitutions d'évaluation de la sécurité, qui s'est rendue dans le pays en janvier 2002 à la demande du Conseil de sécurité.

I. Situation du développement dans l'optique du développement humain durable

2. Le développement de la Somalie est entravé par un conflit destructeur et par une insécurité générale. Depuis la fin des années 90 le pays n'a plus de gouvernement central et, de ce fait, est déchiré par des rivalités entre factions, des luttes intestines et souffre de l'absence de règle de droit dans de nombreuses régions. Les combats et les situations de crise sont responsables d'environ 300 000 morts et du déplacement d'environ 10 % de la population – 300 000 à l'intérieur des frontières et 246 000 encore à destination des pays voisins (rapport national sur le développement humain 2001). Dans presque toutes les régions du pays la population a subi des violences et des souffrances, et les femmes, les enfants, les personnes âgées et les groupes marginalisés ont été particulièrement affectés. Dans les quelques régions du pays qui ont réussi à instaurer une paix et une stabilité relative, les populations locales ont commencé à reconstruire leurs infrastructures communautaires et ont réalisé quelques progrès en matière de développement, avec un appui extérieur relativement faible.

3. À l'initiative du Gouvernement de Djibouti et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, une conférence nationale pour la paix en Somalie s'est tenue à Djibouti en avril et en mai 2000. Le processus s'est achevé par la formation en septembre 2000 d'un gouvernement national de transition à Mogadishu, capitale somalienne. Toutefois, en juin 2002, le gouvernement de transition n'avait encore réussi à imposer pleinement son autorité ni dans la capitale, ni au-delà. Les autres régions du pays conservent une administration distincte. L'État autoproclamé du Somaliland, au nord du pays, est celui qui fonctionne le mieux jusqu'à présent, ayant mis en place des systèmes fragiles, mais opérationnels, de gouvernance et d'administration. Le nord-est du pays (région autonome autoproclamée du Puntland) connaît également une paix fragile, avec des luttes de faction intermittentes. Il en va de même de la région du sud-ouest autour de Baidoa. Partout ailleurs, l'insécurité reste grande.

4. Alors que les luttes intestines et la fragmentation de l'autorité ont entraîné la destruction généralisée de l'infrastructure économique, de nouvelles structures économiques et politiques sont apparues dans des régions plus stables. Le rapport national sur le développement humain 2001 pour la Somalie relève qu'en l'absence d'autorité centrale, le développement économique et humain se produit principalement au niveau des communautés. Cela a conduit dans certains endroits à l'apparition d'un secteur privé, caractérisé par son énergie et sa capacité

d'innovation. Toutefois, le secteur privé manque presque totalement du soutien institutionnel qui faciliterait son développement et/ou réglementerait ses activités. De plus, l'économie et une grande partie de la population restent vulnérables aux chocs extérieurs. Il faut renforcer les capacités et le rayon d'action de l'administration publique et des organisations de la société civile, afin de s'attaquer efficacement aux défis beaucoup plus vastes auxquels se trouve confrontée la Somalie en matière de développement, qui vont de la conclusion d'accords de paix durables à la réponse à apporter en matière de dégradation de l'environnement (qui est une cause de conflits subsidiaires dans le pays).

5. L'instauration de la paix et de la stabilité sont par conséquent d'une importance primordiale. Les appuis extérieurs en faveur de la paix sont allés jusqu'à présent à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui s'est donnée pour objectif d'établir un cadre politique et consultatif de nature à faciliter la réconciliation et la reconstruction nationale en Somalie. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie apporte également un soutien au processus de paix et de réconciliation. Dans le même temps, les organisations des Nations Unies poursuivent leurs actions humanitaires et leurs actions de développement dans le pays en axant leurs efforts sur les régions de calme relatif, dotées d'une administration qui fonctionne. Ces activités, partant du niveau des collectivités ont un rôle important à jouer dans l'édification de la paix et complètent l'appui apporté par les Nations Unies (ou d'autres parties) à l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de rétablir la paix par la négociation politique. En mars 2002, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de coordonner les activités de consolidation de la paix en cours, d'organiser leur élargissement progressif et de créer un fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie destiné à financer les activités préparatoires sur le terrain et à compléter l'Appel global interinstitutions de l'ONU en faveur de la Somalie.

6. Selon le rapport national sur le développement humain pour la Somalie, 2001, l'indicateur de développement humain du pays est de 0,284, ce qui le place parmi les cinq pays les moins développés de la planète. Il est toutefois en légère augmentation par rapport aux années précédentes, ce qui laisse espérer que certaines des évolutions économiques et sociales les plus favorables des cinq dernières années ont eu un impact sur le développement. Le chapitre 5 du rapport national sur le développement humain présente tous les indicateurs de développement de la Somalie qui sont examinés dans la présente section.

7. Alors que les indicateurs relatifs à l'espérance de vie sont comparables à ceux de l'Éthiopie et du Kenya voisins, les indicateurs relatifs à l'éducation et à la santé sont bien inférieurs. On estime qu'environ 49 % de la population n'a pas accès à des installations sanitaires et que 77 % n'a pas accès à une eau salubre. En 1990, on estimait que 60 % de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté. Les données disponibles donnent à penser que ce pourcentage reste aussi élevé aujourd'hui, et a peut-être même augmenté. Il y a des inégalités considérables en matière de développement entre les zones rurales et les zones urbaines et entre les hommes et les femmes. Par exemple, le taux d'alphabétisation des adultes est estimé à 10 % chez les populations rurales et nomades alors qu'il atteint 35 % dans les populations urbaines. Le taux d'alphabétisation des femmes adultes est estimé à 52 % seulement de celui des hommes. Enfin, le taux de scolarisation primaire des filles n'est que de 53 % seulement de celui des garçons.

8. En Somalie, la réalisation des objectifs de développement du Millénaire n'est qu'une perspective lointaine. Si la tendance à la baisse de certains indicateurs de développement donne à penser que les initiatives privées et les mécanismes correctifs mis en place par les somaliens ont bien un effet positif, l'absence d'une structure de gouvernance stable et la poursuite du conflit rendent difficile la réalisation de la plupart des objectifs de développement du Millénaire.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

9. Le programme du PNUD mis en oeuvre de 1997 à 2001 a permis d'obtenir des résultats positifs dans les domaines de la protection civile, du renforcement des capacités de gouvernance et de la réduction de la pauvreté. On citera en particulier les exemples suivants : a) plus de 2 000 officiers de police ont reçu une formation dans les régions du nord-ouest et du nord-est de la Somalie et à Mogadishu et deux centres de formation de la police ont été remis en état alors que leur personnel a été recyclé; b) environ 2 000 levés topographiques d'exploitations agricoles de la région de Gabiley dans le nord-ouest de la Somalie ont été établis afin de permettre d'attribuer et d'enregistrer des titres de propriété, chaque exploitation devenant ainsi la propriété légale du propriétaire et fournissant une garantie de crédit acceptable; c) en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), plusieurs initiatives ont été entreprises afin de lever l'embargo imposé par plusieurs pays du Golfe sur l'importation de viande et de bétail congelés en provenance de Somalie. À la suite de ces initiatives, les Émirats arabes unis, Oman et le Yémen ont réouvert leurs marchés à ces importations et des licences d'importation ont été introduites et accordées aux abattoirs de Galkayou et de Mogadishu.

10. Un appui précieux a également été apporté en matière de services d'aviation civile et de services portuaires : a) l'Autorité intérimaire de gestion de l'aviation civile en Somalie a été mise en place afin de gérer les services de contrôle du trafic aérien, de restaurer les services de base dans certains aéroports et de gérer un centre d'information sur les vols à Nairobi, qui se substitue à la tour de contrôle de Mogadishu; b) plus de 400 Somaliens ont reçu une formation dans le domaine de l'aviation civile tandis que les services au sol ont été rétablis dans plusieurs aéroports de la Somalie; c) le PNUD, avec l'aide de la CNUCED et l'appui financier des Gouvernements de Suède et des États-Unis a récemment achevé un projet consacré aux ports et à l'efficacité commerciale qui visait principalement à rendre les opérations portuaires plus efficaces et à faciliter la diversification du commerce.

11. Un autre résultat essentiel a été la publication du second rapport sur le développement humain pour la Somalie, en 2001.

12. Plusieurs enseignements ont pu être tirés de l'exécution du programme du PNUD au cours des quatre dernières années, en particulier dans le cadre de la mission de reprofilage et de l'examen du programme de novembre 2001. Dans l'ensemble cependant, il est clair que le programme était trop dispersé tant dans ses activités que dans les résultats escomptés. Cela s'explique en partie par la difficulté exceptionnelle de l'environnement des opérations en Somalie (absence complète de gouvernement central, fluctuations dans les niveaux de sécurité et incapacité à maintenir une présence opérationnelle stable à l'intérieur du pays). Outre ces

problèmes liés à l'environnement, l'absence de concentration du programme s'explique en partie par une planification excessivement ambitieuse, l'insuffisance du suivi et de l'évaluation des activités de programme des projets et l'incapacité à traduire les évaluations initiales en résultats concrets sur le terrain.

13. À la lumière de ce qui précède, les principales recommandations suivantes ont été formulées pour la période à venir : a) le programme d'ensemble devrait se fonder sur les programmes existants qui ont fait leurs preuves et concourir à la consolidation de la paix par le biais du développement. Il faudra continuer d'investir avant tout dans les capacités humaines, plutôt que dans l'infrastructure matérielle; b) la priorité devrait être donnée aux programmes qui sont moins exposés à l'insécurité et aux troubles politiques, et aux projets qui sont de nature à étayer les efforts faits sur le plan politique pour instaurer la stabilité et la sécurité, en veillant dans tous les cas à maintenir la neutralité du PNUD; c) une attention accrue doit être accordée à la mise en oeuvre et à l'exécution; d) des mesures doivent être prises pour faire en sorte que les travaux du Groupe de coordination des Nations Unies soient à la fois utiles au coordonnateur résident et au coordonnateur humanitaire et pour veiller à ce que les activités de développement ne soient pas négligées, de même que la procédure d'appel global interinstitutions.

III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés

14. Compte tenu de la situation humanitaire et du niveau de développement de la Somalie, des recommandations susmentionnées et du mandat général du PNUD qui est axé sur la réduction de la pauvreté, le bureau de pays a élaboré son programme de sorte qu'il concoure à la consolidation de la paix par le biais du développement. Le programme portera sur trois grands domaines thématiques qui sont étroitement liés : a) régime de droit et sécurité, b) gouvernance, administration publique et société civile, et c) réduction de la pauvreté. Ces trois domaines de programme sont des éléments essentiels pour parvenir à une paix et une stabilité générales. L'amélioration du régime de droit et de la sécurité permettra de renforcer la stabilité en Somalie et facilitera la reconstitution des moyens d'existence des ménages. La consolidation des institutions chargées de la gouvernance, de l'administration publique et de la société civile permettra de poser les bases voulues pour favoriser le développement dans un plus grand nombre de domaines – économique, humain et social – et facilitera le dialogue pour la paix. La mise en oeuvre de politiques et d'activités axées sur la réduction de la pauvreté offrira non seulement un moyen d'améliorer la vie des plus défavorisés mais fournira en outre un cadre pour un développement économique et humain à plus long terme. Dans toutes ses activités, le PNUD s'emploiera à pérenniser les résultats du programme par l'intermédiaire des partenaires locaux, des autorités en place, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile. De plus, il demeurera ouvert à toute nouvelle possibilité de créer des liens avec des organismes nationaux à même de reproduire les interventions efficaces qui ont été menées sur le terrain.

A. Régime de droit et sécurité

15. Compte tenu du fait que la situation précaire qui règne actuellement en Somalie a de graves incidences sur les perspectives de développement, que ce soit

au niveau de la population ou du pays dans son ensemble, ce domaine de programme aura pour objectif d'œuvrer en faveur de la restauration du régime de droit et de la réduction des causes d'insécurité dans le pays. L'Union européenne et les Gouvernements du Danemark, de l'Italie, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse et des États-Unis ont annoncé qu'ils verseraient des contributions (y compris des contributions en nature) à ce titre.

16. *Amélioration des capacités des organes judiciaires et des services de répression, et respect des droits de l'homme.* Dans le cadre d'un projet interinstitutions portant sur la légalité et la protection civile, le PNUD contribuera à la mise en place d'organes judiciaires en Somalie et offrira des possibilités de renforcement des capacités et de formation à l'intention des futurs magistrats. Il poursuivra une initiative en cours, qui vise à dispenser une formation en matière de normes internationales de police et de droits de l'homme aux forces de police et au personnel des prisons. Des initiatives seront également lancées en vue de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme au sein des organes judiciaires et des forces de police, ainsi qu'au niveau du grand public. Le PNUD s'efforcera en outre d'appuyer la mise en place d'institutions et de mécanismes de défense des droits de l'homme pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à la justice. Les résultats escomptés sont les suivants : a) création d'écoles de droit et de centres de formation portant sur les questions juridiques et les droits de l'homme à l'intention du personnel du système judiciaire et des futurs candidats; b) formation des forces de police aux normes policières et aux droits de l'homme; et c) mise en place, avec l'aide du PNUD, de services consultatifs pour les questions juridiques et d'organismes de défense des droits de l'homme (ombudsman).

17. *Démobilisation, désarmement et réinsertion à long terme des combattants et des milices, grâce à la mise en oeuvre de mesures de réglementation des armes légères.* Le PNUD prendra l'initiative de coordonner et d'exécuter le Plan général de démobilisation pour la Somalie, qui a été adopté par 19 organisations non gouvernementales et par les organismes des Nations Unies et qui a reçu un vif soutien de la part du Secrétaire général. Le PNUD s'efforcera, avec la participation active des collectivités locales, de mettre en évidence des méthodes propres à faciliter la réintégration globale des ex-combattants dans la société et d'aider les pouvoirs locaux et les départements régionaux de démobilisation à se doter des moyens voulus pour coordonner et poursuivre cette opération. Cet effort sera complété par un projet de réglementation des armes légères, qui sera mis en oeuvre avec l'aide du Bureau de la prévention des crises et du relèvement. La première phase de ce projet a déjà été mise en train, en collaboration avec des ONG internationales et avec la participation des autorités et des collectivités locales, pour poser des bases en vue d'en élargir la portée à plus long terme. Les résultats escomptés sont les suivants : a) création d'une base de données portant sur les milices; b) élaboration et lancement d'initiatives dans les domaines de l'aide psychosociale, de la formation professionnelle et de la réinsertion des ex-combattants et milices; c) mise en oeuvre, par les autorités locales et régionales, de stratégies et de politiques efficaces en matière de démobilisation, de désarmement et de réinsertion; et d) création et mise en application de cadres juridiques réglementant les armes légères.

B. Gouvernance, administration publique et société civile

18. Il s'agira de renforcer les institutions types chargées de la gouvernance, les administrations publiques et la société civile en vue d'aider les organismes locaux à s'acquitter de leur rôle efficacement. D'une façon générale, le PNUD visera à améliorer l'administration des infrastructures et des services publics essentiels, qui ont une incidence sur le développement économique. À l'échelon local, il s'emploiera à aider les pouvoirs locaux, les organisations de la société civile et les communautés locales à jouer un rôle plus actif dans la gestion du développement. La stratégie qui sera menée à cet égard, sera axée sur les trois résultats suivants.

19. *Amélioration de l'efficacité des organismes somaliens de représentation et de gouvernance dans l'exécution de leurs fonctions législatives, administratives et de supervision.* Le PNUD collaborera avec les administrations régionales dans certains domaines particuliers, tels que les systèmes administratifs et la gestion financière, en vue de promouvoir des approches démocratiques et participatives en matière de gouvernance. Il contribuera à la mise en place de systèmes efficaces de répartition des pouvoirs entre les niveaux local, régional et, si possible, national et s'efforcera, par ce biais, d'encourager le dialogue pour la paix en Somalie. Les résultats escomptés sont les suivants : a) formation des autorités régionales et des fonctionnaires aux normes et pratiques parlementaires et ministérielles; b) proposition et examen, par les autorités régionales, de cadres administratifs et juridiques régissant les comptes publics, les normes financières et la comptabilité; et c) instauration d'un dialogue entre les autorités administratives sur les questions ayant trait à l'administration, à la paix et à la sécurité.

20. *Cadre propice au développement d'un secteur privé compétitif et axé sur les marchés.* Le PNUD concentrera ses efforts sur l'administration des principales infrastructures publiques, des services et des mécanismes qui sont de nature à faciliter la croissance économique. Compte tenu des résultats précédents, une assistance sera fournie en particulier aux autorités aéroportuaires et portuaires du pays. Au niveau des orientations, le PNUD s'efforcera de faciliter l'élaboration de politiques et de mesures économiques adaptées et de mettre en place des cadres réglementaires de base. Les résultats escomptés sont les suivants : a) amélioration des équipements et des services essentiels dans les aéroports locaux; b) mise en oeuvre de mesures visant à accroître l'autosuffisance financière de l'Administration de gestion de l'aviation civile en Somalie et, notamment, à améliorer la collecte des redevances de survol; c) élaboration et examen, par les autorités concernées, de stratégies visant à associer le secteur privé à la gestion des ports de Berbera et de Bosasso et à la création d'une zone de libre-échange; et d) mise en oeuvre de nouvelles politiques et mesures favorables à la croissance économique (droits de douane, taxes, réglementations commerciales, technologies de l'information et de la communication, etc.).

21. *Participation des collectivités locales, des organisations de la société civile et des communautés rurales et urbaines à la planification et à la gestion des activités de développement.* Le relèvement et le développement à long terme de la Somalie dépendront dans une large mesure de l'organisation et de la participation des administrations locales et des communautés. Depuis l'effondrement du gouvernement central, de nombreuses organisations actives de la société civile et du secteur non gouvernemental sont apparues mais elles disposent de moyens limités et sont généralement isolées les unes des autres. Le PNUD aidera les collectivités

locales et les organisations de la société civile à se doter de moyens dans un certain nombre de domaines nécessitant une aide. Il étudiera les moyens d'encourager les communautés locales à participer plus activement au débat sur certaines questions, telles que l'utilisation des terres, les services de base et la planification du développement, de manière générale, et s'efforcera en outre d'encourager, par ce biais, le dialogue pour la paix à l'échelle locale. Les résultats escomptés sont les suivants : a) constitution d'un réseau d'organisations de la société civile et appui à la coordination des activités de développement; et b) mise en oeuvre de mesures destinées à permettre aux organisations de la société civile et aux communautés touchées par les conflits de participer à la formulation et à l'exécution de plans locaux de développement et au dialogue pour la paix.

C. Réduction de la pauvreté

22. L'objectif poursuivi dans ce domaine consistera à lutter contre la pauvreté de manière ciblée – au niveau des personnes et des localités – et à appuyer la formulation et l'adoption de politiques qui contribuent à réduire la pauvreté sur une plus grande échelle et à plus long terme. Une assistance sera fournie aux personnes déplacées, aux réfugiés et à d'autres groupes défavorisés en vue de faciliter leur réinsertion et la reconstitution de leurs moyens d'existence. Des activités d'appui seront menées à l'échelle régionale et, si possible, nationale. Ces efforts seront complétés par une analyse de la pauvreté et des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Quatre résultats principaux seront recherchés.

23. *Élaboration de plans d'action et de stratégies de lutte contre la pauvreté par le biais de processus participatifs faisant intervenir les pauvres et d'autres groupes défavorisés, en particulier.* Grâce au Programme de surveillance de la Somalie, cofinancé par le Fonds créé par la Banque mondiale en vue d'aider les pays se relevant d'un conflit, le PNUD contribuera à améliorer les capacités de collecte, de suivi et d'évaluation des données relatives à la pauvreté et des données ventilées par sexe. Il s'appuiera sur le processus d'établissement du rapport national sur le développement humain en vue de favoriser un débat large et ouvert sur les stratégies de réduction de la pauvreté et élaborera, en consultation avec les différentes autorités administratives de la Somalie et d'autres partenaires du développement, une stratégie de réduction de la pauvreté, qui pourrait servir de point de départ pour l'élaboration d'un document stratégique intérimaire de réduction de la pauvreté pour la Somalie. Les résultats escomptés sont les suivants : a) élaboration du prochain rapport national sur le développement humain, l'accent étant mis sur le relèvement national et la réduction de la pauvreté; b) établissement, grâce à une collaboration entre le PNUD, les organismes des Nations Unies et les autorités somaliennes, de rapports portant sur la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; et c) recensement et examen, par les autorités somaliennes, des possibilités qui s'offrent de formuler un document stratégique intérimaire de réduction de la pauvreté fondé sur la concertation.

24. *Développement des secteurs économiques clefs et création de sources de revenu à l'intention des populations pauvres.* S'appuyant sur des partenariats établis avec les autorités somaliennes, le PNUD visera à appuyer le développement des secteurs économiques clefs et à encourager les possibilités de diversification. Une aide sera fournie en vue de renforcer les capacités en matière de techniques

d'arpentage. Une attention particulière sera accordée au renforcement de domaines d'activité prioritaires, tels que les systèmes de remise de fonds et les exportations de bétail ou de viande réfrigérée. Les résultats escomptés sont les suivants : a) mise en place de mécanismes permettant aux administrations locales de réaliser davantage de levés cadastraux; b) formulation et mise en oeuvre, avec l'aide du PNUD, d'un plan d'action pour veiller à ce que les sociétés de transfert de fonds respectent les règles et les directives financières internationales voulues; c) création et évaluation des possibilités qui s'offrent aux sociétés de transfert de fonds d'étendre leurs opérations aux banques commerciales et autres services financiers; et d) formulation par les autorités somaliennes, avec l'aide du PNUD, de mesures destinées à améliorer les normes et dispositifs régissant l'exportation de bétail.

25. *Relèvement à long terme et réinsertion des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres groupes de population touchés par les conflits ou marginalisés.* Le PNUD orientera ses activités dans ce domaine par le biais d'une initiative lancée de concert avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui a été conçue en vue de faciliter la réinsertion des populations déracinées dans la corne de l'Afrique. Des activités seront menées en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les ONG et les autorités somaliennes, et seront coordonnées par le PNUD. Le Gouvernement suédois a déjà versé une contribution au titre de ce projet et d'autres donateurs ont annoncé qu'ils apporteraient également leur contribution. Les résultats escomptés sont les suivants : a) réalisation de projets visant à offrir des services sociaux de base pour favoriser la réinsertion des populations; b) formulation et lancement d'une initiative pilote destinée à créer des débouchés en vue de faciliter la réintégration des populations; et c) mise en oeuvre, par les autorités locales et régionales, de politiques efficaces concernant le relèvement, la réinsertion et la gestion des opérations.

26. *Augmentation des capacités nationales de lutte antimines visant à améliorer l'accès des démunis aux terres et aux modes de subsistance.* Les mines terrestres et les engins non explosés ont de nombreuses conséquences sur la vie quotidienne en Somalie, à commencer par les décès, les handicaps et l'insécurité des communautés touchées, la réduction des terres disponibles pour l'élevage et les cultures ou encore l'augmentation des coûts de transport. Ce sont les pauvres des zones rurales qui souffrent le plus de la perte de terres productives et courent le risque de blessures dues à des mines terrestres et autres engins non explosés. La Somalie ne dispose pas d'une base de données complète sur la lutte antimines et ne peut donc pas hiérarchiser et coordonner les actions de façon efficace. Le PNUD coordonnera au premier chef la mise au point et l'exécution d'un projet d'appui à la lutte antimines, à partir d'une phase préparatoire lancée au début de 2002. Les résultats escomptés sont notamment : a) la mise en place d'un centre de lutte antimines et d'une base de données en la matière; b) la « récupération » de terres dans des zones pilotes pour une utilisation agricole suite au marquage des mines et au déminage suivant les priorités; et c) la mise au point d'un plan d'action relatif aux mines et aux engins non explosés à partir d'enquêtes sur les incidences des mines terrestres, ce qui permettra d'étendre les activités à de nouvelles zones du pays.

D. Thèmes intersectoriels

27. L'environnement, l'égalité entre les sexes, le VIH/sida et les techniques de l'information et de la communication (TIC) seront des thèmes intersectoriels à l'intérieur des trois domaines thématiques du programme. Le PNUD examinera les moyens d'intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques et les méthodes opérationnelles et de mettre en place des capacités de prévention, de planification et de gestion des catastrophes. Le PNUD cherchera à accroître la participation des femmes dans ses activités de programme et, partant, dans la société somalienne. En collaboration avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le PNUD favorisera la participation des femmes aux activités et à la formulation de politiques relatives au rétablissement de la sécurité et de l'état de droit et, plus généralement, à la prise de décisions à tous les niveaux. En coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, le PNUD veillera à intégrer la lutte contre le VIH/sida dans toutes ses activités et à insister sur la question de la propagation du VIH/sida dans les situations de conflit, les déplacements, les retours et les mouvements le long des routes commerciales. Le PNUD s'efforcera de faire fond d'un projet financé par le Gouvernement danois, qui tend à répondre aux besoins en TIC des établissements d'enseignement et de l'administration dans le nord-ouest de la Somalie. Ce faisant, il étudiera les possibilités de partenariat avec des entreprises du secteur privé afin de combler l'absence d'un cadre gouvernemental national pour le développement des TIC. Les objectifs de ces thèmes intersectoriels sont notamment : a) une plus grande sensibilisation du public aux liens entre la gestion de l'environnement et les modes de subsistance afin d'accroître la prise en compte des problèmes d'environnement; b) la prise de mesures concrètes pour inclure les femmes dans les autorités locales et régionales et dans les processus décisionnels concernant le développement; c) une plus grande sensibilisation du public aux modes de transmission du VIH/sida, en particulier le long des routes commerciales et des itinéraires de transport routier; et d) l'amélioration de l'accès à l'Internet pour les établissements d'enseignement dans des zones cibles, dans une perspective d'extension à d'autres utilisateurs.

28. Un autre thème intersectoriel est celui de la sécurité, l'absence de sécurité étant un obstacle particulièrement important au développement et à l'exécution des programmes humanitaires. Les programmes de développement exigent en particulier un climat de sécurité pour la viabilité des résultats. La sécurité sera donc une condition fondamentale pour le lancement des activités de développement et fera partie intégrante de tous les documents et plans du programme de développement. La poursuite d'une coordination étroite entre le bureau de pays et l'équipe du coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité permettra de garantir la sécurité du personnel et du programme à l'avenir. Toutes les dispositions et les activités de sécurité continueront à s'inspirer du plan de sécurité pour la Somalie. L'équipe de gestion de la sécurité, présidée par le représentant résident, se réunira fréquemment pour garantir que les décisions opérationnelles interinstitutions concernant la sécurité soient adaptées à la situation volatile en matière de sécurité dans le pays.

IV. Dispositions relatives à la gestion

29. Des efforts considérables ont été déployés pour renforcer la participation et le contrôle des Somaliens dans le programme, par des mécanismes de consultation comme des comités locaux de gestion et des comités directeurs. Des systèmes de suivi, d'examen et d'évaluation pour le compte rendu d'informations régulières et l'établissement de rapports en mettant l'accent sur les produits et les résultats ont été mis en place pour tous les sous-programmes et projets.

30. Au cours de 2002, le bureau de pays procédera à la mise en place du nouveau profil des activités. Une nouvelle formation sera offerte au personnel du bureau de pays. Ce dernier cherchera également à bénéficier des ressources d'appui du siège, notamment du Bureau de la prévention des crises et des opérations de relèvement, ainsi que d'autres bureaux de pays selon qu'il conviendra. Le Centre de contact sous-régional pour les États arabes assurera la coordination, la gestion des connaissances et l'appui aux politiques.

31. Depuis 2000, le bureau de pays a commencé à mettre en oeuvre des projets utilisant la modalité d'exécution directe afin d'assurer directement la gestion des projets financés par le PNUD et améliorer la visibilité et la place du PNUD en Somalie. Des succès considérables ont été enregistrés à ce jour et le bureau de pays entend continuer à utiliser cette modalité d'exécution selon qu'il conviendra. Le bureau de pays a déjà étoffé sa capacité relative à l'exécution directe et la renforcera encore pendant le reste de 2002 en offrant une formation en la matière à tout son personnel. Pendant la mise au point de nouveaux programmes, le bureau de pays veillera, comme par le passé, à ce que les organismes des Nations Unies et les ONG nationales et internationales soient choisis pour mettre en oeuvre les composantes pertinentes de chaque programme. Le bureau de pays aura également recours aux services de Volontaires des Nations Unies, dont le financement est intégralement assuré, pour participer à l'exécution des programmes.

32. Il est devenu évident que le fait que le bureau de pays soit situé en dehors de la Somalie est un facteur qui entrave l'efficacité des programmes. Pour cette raison, le PNUD a commencé à transférer en Somalie les fonctions de suivi des programmes et des projets. Le processus de transfert est progressif et est strictement dicté par des considérations de sécurité. Il est prévu, si les conditions de sécurité le permettent, que Nairobi devienne un bureau de liaison global et que le programme soit exécuté à partir de quatre sous-bureaux couvrant de larges zones géographiques à l'intérieur de la Somalie : Baidoa, Garowe, Hargeisa et Mogadishu. Cela permettra également de répartir les fonctions du bureau de pays en matière de suivi des programmes. D'ici là, les sous-bureaux fonctionneront suivant une orientation axée principalement sur les projets, en insistant sur l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités et des produits.

33. Le bureau de pays continuera à mettre l'accent sur la collecte de ressources à des fins spéciales d'une base de donateurs aussi large que possible, tout en cherchant dans le même temps des contributions de partenaires somaliens. L'intérêt général des donateurs potentiels est indéniable. En 2001, les donateurs se sont engagés à verser plus de 10 millions de dollars au PNUD. Les principaux donateurs qui appuient déjà activement le programme du PNUD pour la Somalie sont le Danemark, les États-Unis, la Finlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne. Un nouveau partenariat a été

constitué avec la Banque mondiale, qui cofinance depuis mai 2002 le programme de surveillance de la Somalie. Par ailleurs, des pays comme l'Afrique du Sud, l'Allemagne, le Canada et la France se sont déclarés très intéressés par la situation en Somalie et par les initiatives conduites par le PNUD dans le pays. Le bureau de pays utilisera les ressources de base comme capitaux d'amorçage pour démultiplier le cofinancement de tiers.

34. Le bureau de pays reconnaît qu'il est indispensable d'encourager les donateurs et la communauté internationale à aller au-delà des interventions humanitaires d'urgence à court terme pour participer plus activement aux activités de relèvement à long terme et de développement. Faisant fond d'exemples pratiques de développement couronnés de succès en Somalie, le bureau de pays va désormais chercher à identifier des partenaires de développement afin de mettre en place des partenariats stratégiques à long terme et des « coalitions pour le développement » allant au-delà de projets et de programmes individuels. Ils incluront des donateurs traditionnels et non traditionnels, des institutions financières internationales, d'autres organismes des Nations Unies, des ONG internationales, le secteur privé et les institutions régionales. Le bureau de pays continuera également à faire intervenir les donateurs dans le processus de formulation et d'évaluation des projets dans le cadre de comités directeurs et par l'intermédiaire de l'Organe de coordination de l'aide en Somalie.

35. Depuis 1990, les organisations internationales et le système des Nations Unies en particulier ont été responsables au premier chef de la coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire, des programmes d'aide et de la collaboration avec les contreparties régionales somaliennes. Depuis mars 1995, le personnel international et de nombreux agents nationaux des organismes des Nations Unies et de la plupart des autres organisations d'aide ont quitté Mogadishu en raison de l'insécurité qui y régnait et ont mis en place des centres opérationnels temporaires à Nairobi (Kenya). D'autres organismes des Nations Unies ne sont présents en Somalie que dans le cadre de projets de développement précis. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie est lui aussi temporairement situé à Nairobi. Le Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire de l'ONU facilite la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et est appuyé pour ce faire par un secrétariat, le Groupe de coordination des Nations Unies, qui comprend des fonctionnaires du PNUD et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à Nairobi et sur le terrain. Le Groupe de coordination a été restructuré de façon que les activités de développement et les impératifs humanitaires soient dûment coordonnés et pris en compte par les services du Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire. La coordination à Nairobi entre le système des Nations Unies, l'Union européenne, les ONG, les donateurs et les membres de la communauté internationale est facilitée par l'Organe de coordination de l'aide en Somalie, un organisme de coordination de l'aide créé en décembre 1993. L'Organe est une expérience de gestion consensuelle des opérations d'assistance et prend à sa charge la majeure partie de la responsabilité de la coordination des institutions d'aide actives en Somalie. Le Coordonnateur résident fait office de Vice-Président du Comité exécutif de l'Organe et préside son comité directeur, qui dirige les comités sectoriels. Récemment, les conditions de sécurité ont permis à l'ONU, au PNUD et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de mettre en place trois centres d'opération à l'intérieur de la Somalie. Ils font rapport au coordonnateur résident et sont chargés des évaluations interinstitutions, de la mise

en commun des informations et de la planification conjointe. Les organismes des Nations Unies en Somalie en sont au stade final de la mise au point d'un plan d'action commun pour le relèvement, qui repose sur une évaluation commune de la situation globale et comporte un plan visant à redresser les défis propres à la Somalie. Ce plan sera achevé au troisième trimestre 2002 et prendra la place du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la Somalie.
